



Paris - Bruxelles - Frankfurt - London - Roma - Madrid - Zürich - Washington - Chicago

Monsieur Frédéric Baab  
Ministère de la Justice Berlin

Toulouse le 26 octobre 2006

Affaire Barré  
-----

Monsieur,

Nous avons été saisi par Monsieur Antoine Barré dans le cadre de sa procédure contre les autorités allemandes, qui en date du 17-18 Novembre 2005 ont retenu ses enfants (français) en zone de transit, lors d'un vol international Boston-Toulouse via Frankfurt / Main, aux fins de les renvoyer aux USA. Conformément aux pièces ci-jointes, deux requêtes auraient été présentées par l'avocate allemande Nehls, l'une en date du 17.05.2004 et l'autre en date du 22.10.2003. Or, à ces dates les époux Barré vivent conjointement à Toulouse.

Une procédure portant sur le divorce et la garde des enfants du couple, engagée un mois avant l'arrestation, était et est toujours pendante devant la juridiction familiale de Toulouse.

Nous avons pris connaissance des réponses apportées par le Parquet de Frankfurt Main sur la compétence universelle des juges allemands à statuer sur les enfants des autres nations.

Nous vous saurions reconnaissants de nous préciser quelle a été la nature et le type de votre intervention dans ce dossier particulièrement intéressant.

Veuillez agréer, Monsieur Baab, l'expression de nos considérations distinguées

Olivier Karrer  
Vice-président du CEED  
Paris